



# Arrêté du Maire

2023-10-1

Objet : Sens interdit Rues du Debout et de l'Abbaye des Prés à FAUMONT (59)

Florence GEORGES, Maire de la Commune de FAUMONT (59),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2, relatifs aux pouvoirs de Police des Maires,

Vu le Code de la route, notamment l'article R.413-17,

Considérant qu'il a été constaté à de multiples reprises une vitesse excessive et afin d'éviter des risques d'accidents,

Considérant que pour la sécurité de tous, la Rue du Debout et la Rue de l'Abbaye des Prés doivent changer de priorité ;

## ARRÊTE :

**Article 1 :** La Rue du Debout et la Rue de l'Abbaye des Prés sont interdites à la circulation sauf desserte locale et engins agricoles à partir du 05/06/2023.

**Article 2 :** Le panneau « Sens interdit sauf desserte locale » est installé :

- A 150 m de l'intersection de la Rue du Général de Gaulle et de la Rue du Debout, vers MONS-EN-PEVELE (59), un panneau « sens interdit sauf desserte locale ».
- A 150 m de l'intersection de la Rue Verte et de la Rue du Debout vers la Rue du Général de Gaulle, un panneau « sens interdit sauf desserte locale ».
- A 150 m de la Rue de l'Abbaye des Prés sur la Route Nationale (RN17) en direction de BERSEE (59), un panneau « Sens interdit sauf desserte locale ».
- A 150 m de la Rue de l'Abbaye des Prés sur la Route Nationale (RN17) en direction de RAIMBEAUCOURT (59), un panneau « Sens interdit sauf desserte locale ».

**Article 2 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE (59) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 3 :** Mme le Maire de la commune de FAUMONT (59) et Mme la Lieutenant de la Brigade de Gendarmerie de ORCHIES, sont chargées, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à :

- Mme Laure PIQUET, Lieutenant de la Brigade de Gendarmerie de Orchies.
- M. LEGRAIN, technicien de secteur du Département du Nord.
- M. le Sous-Préfet de DOUAI (59).
- M. le Responsable des services techniques de la commune de FAUMONT (59).

Fait à FAUMONT, le 05/10/2023

POUR EXPEDITION CONFORME

Mme le Maire,  
Florence GEORGES

